Image not found or type unknown

Démission Gérance et cession part socia

Par **toto1728**, le **14/11/2013** à **22:36**

Bonjour,

Je suis actuellement cogérant d'une SARL, et titulaire de 50% des parts social.

Suite à certain soucis, je voudrais savoir si je peux démissionner et vendre ou donner mes parts. En bref puis je me débarrasser de mon lien avec cette société et comment.

Cordialement

Par **Legalacte**, le **15/11/2013** à **15:21**

Bonjour,

En tant que co-gérant, vous pouvez très bien démissionner, il vous suffit pour cela d'envoyer une lettre de démission.
Pour quitter la société, vous devez vendre vos parts, ou les donner, mais reliser les statuts de la société car la cession est peut être soumise à conditions.

Par **toto1728**, le **16/11/2013** à **07:52**

merci de votre réponse. cependant quelles sont les conditions pour donner ou vendre ? comment je fais si personne n'en veut de ses parts ? suis je condamné à les garder ??

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés